



## **Concrétisation du modèle des trois phases**

Document du 21 avril 2021 pour la consultation des cantons relative à la concrétisation du modèle des trois phases et à la prochaine phase d'assouplissement

### **1. Le modèle des trois phases et la stratégie d'assouplissement correspondante**

Le Conseil fédéral propose un modèle à trois phases pour gérer le COVID-19 dans les quatre à six mois à venir. Ce modèle, qui est présenté en annexe, indique comment procéder jusqu'à ce que toutes les personnes qui le souhaitent et qui le peuvent soient vaccinées. Il décrit les conditions générales et les repères chiffrés associés à chaque phase ainsi que la stratégie d'assouplissement qui les accompagne. Le Conseil fédéral invite les cantons à prendre position sur le modèle des trois phases.

### **2. Risques du modèle des trois phases**

La mise en œuvre du modèle des trois phases comporte des risques. Dans les phases 1 et 2, la couverture vaccinale n'est pas encore très étendue ; le nombre de cas puis celui des hospitalisations pourraient donc augmenter. De plus, des modélisations scientifiques indiquent que la levée des mesures de base en phase 3, après la vaccination de toutes les personnes adultes qui le souhaitent, pourrait provoquer une nouvelle vague d'infections car, à ce stade, 2,5 millions de personnes environ ne seront pas encore vaccinées (notamment les enfants et les femmes enceintes).

### **3. Prochaine phase d'assouplissement**

La consultation relative à la prochaine phase d'assouplissement est prévue pour le 21 mai 2021. Toutefois, les cantons sont consultés aujourd'hui déjà sur deux questions : le Conseil fédéral a l'intention d'autoriser à nouveau pleinement l'enseignement présentiel au degré tertiaire et de convertir l'obligation de télétravail en recommandation. Ces assouplissements ne seront cependant accordés qu'aux établissements de formation et aux entreprises qui proposent régulièrement des tests à leurs étudiants et à leur personnel.

Le Conseil fédéral aimerait savoir si les cantons soutiennent ces mesures et s'ils pensent que les possibilités de test nécessaires pourront être mises en place pour la fin mai 2021.

### **4. Questions à l'adresse des cantons**

En accord avec la CdC et la CDS, le dossier de consultation est envoyé directement aux gouvernements cantonaux. Il est également adressé à la CDS, à la CDEP et à la CDIP, qui voudront bien, si nécessaire, le faire suivre à d'autres conférences des exécutifs cantonaux.

Le DFI a informé la CdC et la CDS que, faute de temps et de ressources, il ne pourrait pas faire la synthèse des avis reçus. Il déplore donc que les cantons renoncent à la consolidation de la CDS. La procédure de consultation prévue à l'art. 6 de la loi sur les épidémies n'est pas une consultation ordinaire, d'où la grande importance que revêtait la synthèse dans laquelle la CDS reprenait les prises de position des cantons et leurs propositions de modification sur le fond.



Dans les consultations à venir à l'adresse des cantons, le DFI s'efforcera d'utiliser un maximum de questions oui/non pour en faciliter l'évaluation. **Le sondage peut se faire en ligne**, et le lien sera envoyé par e-mail aux responsables concernés. Si certains cantons choisissent néanmoins de compléter leurs réponses par un courrier, le DFI transmettra au Conseil fédéral les avis recueillis sans consolidation. Ces courriers peuvent être soumis à :

[BR-Geschaefte Covid@bag.admin.ch](mailto:BR-Geschaefte_Covid@bag.admin.ch)

- Le canton est-il d'accord sur le principe avec le modèle des trois phases ? Oui/Non
- Le canton est-il d'accord avec les valeurs-limites de durcissement proposées pour la phase 1 ? Oui/Non.
- Le canton est-il d'accord avec les valeurs-limites de durcissement proposées pour la phase 2 ? Oui/Non.
- Le canton est-il d'accord avec les valeurs-limites d'assouplissement proposées pour la phase 2 ? Oui/Non.
- Le canton est-il d'accord avec les éléments proposés pour la prochaine phase d'assouplissement ? Oui/Non
- Le canton est-il d'accord avec le critère d'entrée en phase 2 (30 % des rendez-vous de vaccination ne trouvent pas preneurs) ? Oui/Non. Si non : autre proposition.
- Le canton pense-t-il que la mise en œuvre du modèle des trois phases comporte d'autres défis et risques ? Oui/Non. Si oui : lesquels (merci pour une courte liste) ?
- Le canton est-il d'accord avec les critères définissant la situation épidémiologique stable selon l'art. 8a de la loi COVID-19 ? Oui/Non. Si non : autre proposition.
- Le Conseil fédéral envisage, dans le cadre d'une prochaine phase d'assouplissement (consultation prévue à la mi-mai 2021), d'autoriser de nouveau pleinement l'enseignement présentiel au degré tertiaire et de convertir l'obligation de télétravail en recommandation. Mais cela n'est raisonnable actuellement que si les établissements de formation et les entreprises donnent à l'ensemble de leurs étudiants et de leur personnel la possibilité de se faire tester de manière répétée selon les recommandations de la Confédération (tests PCR groupés ou tests antigéniques rapides chaque semaine). Les stratégies de test cantonales sont-elles préparées à cela ? Oui/Non ? Si non : dans quel délai cette possibilité peut-elle être offertes aux établissements de formation et aux entreprises ?

**Délai** : 5 mai 2021

Annexe :

- Document de réflexion sur le modèle des trois phases

OFSP / 21 avril 2021